

**Syndicat Rouennais des Commissionnaires de Transport, Transitaires**  
**Assemblée Générale du 27 mai 2005**  
***Rapport d'activité pour l'année 2004***

Comme à l'accoutumée, nous commencerons notre rapport d'activité par une présentation des principaux éléments statistiques caractérisant l'activité du Port de Rouen au cours de l'année 2004.

Avec un tonnage global de 20,1 MT, le cru 2004 se situe dans la moyenne des résultats obtenus depuis dix ans.

Bien que ce tonnage soit en baisse de 8 % par rapport à l'année 2004, dû essentiellement au recul des céréales (-2,4 % hors céréales), il est à souligner que le nombre de navires a augmenté de 7,3 % avec 3500 escales. Cette hausse a pour origine la création de la ligne Radicatel-Southampton en janvier 2004.

Par rapport à l'année précédente, les évolutions par trafic se décomposent de la façon suivante :

Les vracs liquides avec 9,4 MT sont en baisse de 1,8 %. Les importations de pétrole brut en sont la cause. Il est à noter la bonne tenue des produits pétroliers raffinés qui constituent l'essentiel de ce trafic avec 7,5 MT.

Les vracs solides enregistrent une baisse de 18,4 % avec 7,6 MT. Les céréales en sont la principale cause avec un tonnage de 5,3 MT par rapport aux 6,5 MT de l'année précédente. La sécheresse de l'année 2003 et la parité €\$ expliquent ce recul.

Les marchandises diverses qui intéressent plus particulièrement notre profession, sont en hausse de 8,7 % avec 3,1 MT contre 2,9 MT. Le trafic conteneurisé enregistre une progression de 11,2 % avec 1,17 MT.

Exprimé en EVP, il a été traité 139 000 conteneurs contre 126 500 l'année précédente, soit une hausse de 10 %. Le terminal de RADICATEL a manutentionné 37 000 EVP (+57,3 %) alors que le secteur de ROUEN/LA BOUILLE est en légère diminution avec 102 000 EVP (- 0,8 %).

A ces chiffres, il convient d'ajouter 26 500 EVP bargés (en baisse de 3,5 %) – soit un total de 165 000 EVP.

Les marchandises conventionnelles suivent une évolution similaire avec un tonnage de 1,9 MT, soit + 7,3 %. On notera une forte diminution de la sacherie (sucres et farines) avec – 35 %.

A l'inverse, les produits forestiers sont en augmentation de 5,3 % avec 840 000 T. Il est à souligner la hausse de 26,5 % des bois (190 000 T) et des pâtes à papier avec + 12,8 % (280 000 T).

Concernant leur mode d'acheminement, ces marchandises ont été transportées sur 780 navires de ligne régulière représentant un tonnage de 2,4 MT en progression de 26 %. On trouve l'explication de cette hausse avec la création de la ligne RADICATEL/SOUTHAMPTON qui a généré un trafic de 485 000 T contre 32 000 T précédemment – même constat avec les ANTILLES/GUYANE en hausse de 23,4 % et 4,8 % pour le MAROC. A l'inverse, les échanges avec l'AFRIQUE DE L'OUEST sont en repli de 8,4 %, soit 500 000 T, en raison de la crise ivoirienne (- 33 %). Un recul de 25 % est également enregistré sur l'OCEAN INDIEN avec 149 000 T.

Au regard des autres ports autonomes, le Port de Rouen occupe toujours la 5<sup>ème</sup> place derrière MARSEILLE 94 MT, LE HAVRE 76 MT, DUNKERQUE 51 MT et NANTES SAINT-NAZAIRE 32 MT. Il est à noter que CALAIS, n'ayant pas le statut de Port Autonome, a traité 37 MT.

Après vous avoir présenté les principaux éléments statistiques de notre place portuaire, nous vous proposons de relater les divers dossiers qui ont été traités par votre syndicat au cours de l'année écoulée ;

### ☞ **Activités douanières**

L'année qui s'est écoulée a été marquée par certains événements tant sur le plan local que national.

Concernant notre port, nous avons pu renouer des liens privilégiés avec le nouveau Directeur Interrégional, M. RUEL, et son équipe de direction mise en place au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2004. Les divers contacts que nous avons établis ont mis en évidence leur volonté d'une collaboration constructive avec la profession. Il nous a été confirmé que son administration serait à l'écoute de nos préoccupations en rendant la Douane plus « commerciale ». Cette nouvelle direction a également révélé son intérêt à participer à nos divers travaux et en particulier ceux de la commission mixte Douanes/Port qui s'est réunie à 3 reprises au cours de l'année.

L'autre fait marquant a été l'annonce du regroupement des principaux services douaniers au Centre Tertiaire Portuaire. En pareil cas, les avis de nos adhérents ont été mitigés selon leur implantation géographique obligeant certaines entreprises comme des agents de fret aérien à déménager de Rouen Multimarchandises vers les bâtiments du LBC. Sur ce point, notre syndicat est intervenu à plusieurs reprises auprès de la direction régionale pour que soient pris en compte les difficultés rencontrées par certains de nos adhérents.

Au niveau national, plusieurs dossiers ont pu obtenir des réponses que notre fédération TLF attendait, pour certains, depuis de nombreuses années.

Nous pouvons citer celui de la perception de la TVA à l'importation et de la mesure expérimentale sur le décautionnement permettant, sans que cela soit obligatoire, d'obtenir un délai de paiement de cette taxe pouvant aller jusqu'à 55 jours.

Par ailleurs, le gouvernement a pris l'initiative de supprimer sur 2 ans la perception du 1/1000.

Dans un autre domaine, le décret du 25 mai 2004 a élargi les moyens de preuve concernant les marchandises ayant quitté le territoire national. Ceci permet en cas de difficulté pour obtenir l'exemplaire n° 3 de présenter par exemple la déclaration de douane authentifiée ou tout autre document de transport.

Concernant le projet de suppression du comité consultatif des commissionnaires en douane, TLF a été associé à un projet de la direction générale des douanes définissant les conditions d'accès à cette profession en s'inspirant de celles qui régissent l'accès à la commission du transport.

Comme nous l'avions évoqué dans notre précédent rapport, la mise en place de la procédure NSTI a été effective le 1<sup>er</sup> avril 2004. Un effort particulier avait été réalisé par nos adhérents dans la formation de leur personnel. Nous avons dû également adapter notre logiciel ADEMAR. Toutefois, le démarrage de cette nouvelle procédure a été particulièrement difficile avec des alertes noires ou rouges obligeant à revenir à la procédure papier. Il semble qu'actuellement les choses soient rentrées dans l'ordre. Ce point permet de confirmer que l'administration des douanes s'oriente irrévocablement vers une informatisation de l'ensemble des

procédures douanières tendant à supprimer tout support papier. Ceci n'est pas sans poser quelques problèmes matériels tels que l'archivage des données ou l'authenticité des signatures électroniques.

Nous terminerons ce tour d'horizon douanier en rappelant, actualité obligé, que le 1<sup>er</sup> mai 2004, 10 nouveaux pays ont rejoint l'espace économique européen rendant ainsi l'obligation pour certains de nos adhérents d'utiliser plus souvent la Déclaration d'Echange de Bien (DEB) en lieu et place du DAU.

### ☞ **Activité du système ADEMAR**

Force est de constater que pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive le nombre total de transactions a baissé de 6.3 % avec 261 700 messages. 177 000 avis SOFI ont été traités représentant une baisse de 7.6 % malgré une augmentation de 13 % des déclarations import, soit 867 de plus.

Quant aux transactions ADEMAR, au nombre de 84 600, elles suivent la même tendance avec une diminution de 3.4 %. Seule la fonction RDP (Régularisation des Droits de Port) est en hausse de 27.6 % avec seulement 210 régularisations supplémentaires.

### ☞ **Traitement des BSC**

Comme chaque année, nous vous communiquons les données chiffrées des visas d'exportation délivrés par l'UPR, conformément aux mandats que lui ont confié certains Conseils de Chargeurs Africains. Globalement cette activité est en forte baisse avec 3 389 opérations contre 5 400 l'année précédente (- 37 %). La principale raison de cette tendance est due à la suppression des mandats béninois

(- 700) et congolais (- 877). Par ailleurs la crise politique qui perdure en Côte d'Ivoire a fait chuter de près de 50 % le nombre de BSC. Seul le Gabon a enregistré une augmentation de 9 %.

Nous profitons de cette occasion pour vous informer que les mandats qui ont été retirés à l'UPR n'ont fait l'objet d'aucune explication de la part des Conseils se Chargeurs concernés. Ils ont été confiés à des sociétés commerciales exerçant le même métier que le vôtre ce qui soulève le problème de la confidentialité commerciale dans la mesure où le traitement de ces liasses donne l'occasion à celui qui les vise d'avoir tous les renseignements commerciaux relatifs à vos clients.

De ce fait, l'ensemble des syndicats portuaires et la commission maritime de TLF sont mobilisés sur ce dossier afin d'infléchir cette tendance qui se généralise.

Actuellement, seuls le Burkina, le Gabon, le Niger et la République Démocratique du Congo ont maintenu leur mandat à l'UPR.

#### ☞ **Vente des FBL/FIATA**

Comme l'année 2003, nous constatons également dans ce service une diminution sensible de la vente de ces documents. 455 liasses ont été distribuées contre 865, ce qui représente un fléchissement de 47 %. Pour mémoire, la baisse était de 36 % en 2003. A notre connaissance, aucune explication ne peut être donnée.

#### ☞ **Dossier 44 T.**

C'est l'exemple type de dossier que l'on pourrait surnommer « le serpent de mer ». Comme mentionné dans notre rapport 2003, l'administration a enfin publié les textes permettant aux Préfets de prendre des arrêtés dans leur département respectif. En ce qui concerne la Seine-Maritime, l'arrêté préfectoral autorisant le

transport de marchandises à un poids total de 44 T. sur un rayon de 100 km a été publié le 14 janvier dernier, soit une année après la parution du décret (07.01.04).

### ☞ **Délivrance des attestations de commissionnaires de transport**

Il est bon de rappeler que MM. Autret, Eskinazi en qualité de titulaire et Sturm en qualité de suppléant siègent comme représentants de TLF au sein de la commission consultative régionale pour la délivrance des attestations de commissionnaire de transport. Cette instance s'est réunie à 3 reprises et notre syndicat a apporté son aide à certains d'entre vous afin qu'ils se présentent dans les meilleures conditions à cette commission statuant sur la validité de leurs expériences professionnelles. Loin d'être un simple examen de passage, le candidat doit y consacrer plusieurs jours de travail afin de mettre toutes les chances de réussite de son côté.

### ☞ **Actions promotionnelles de notre syndicat**

Dans le cadre de la redynamisation de la place portuaire rouennaise, initiée par l'UPR, notre syndicat a pris l'initiative d'organiser plusieurs réunions allant dans ce sens.

Tout d'abord sur le thème de « l'optimisation de l'utilisation des services maritimes rouennais ». Notre syndicat a reçu les principaux armements desservant le port de Rouen.

Pour mémoire, après l'armement MARFRET, nous avons pu accueillir en janvier CMA CGM, MAERSK en avril et DELMAS en juin. Ces invitations ont permis à ces armateurs de présenter aux commissionnaires de transport rouennais leurs offres de services touchant à la fois notre port mais également les hubs susceptibles d'y être reliés par voie maritime. Ce type de réunion a été bien perçu par nos adhérents si l'on en juge le nombre de participants qui était le plus souvent

supérieur à 50 personnes. Ceci a permis de démontrer, s'il en était besoin, à ces armateurs, la cohésion de notre profession.

En collaboration avec la Chambre de Commerce de Rouen, notre syndicat a reçu, en juin dernier, une délégation de chefs d'entreprise djiboutienne. A cette occasion, il vous a été confirmé que l'extension du port de Djibouti allait permettre un développement important des échanges commerciaux entre les pays du golf persique et l'Afrique.

Dans le cadre du rapprochement des services commerciaux et promotionnels du PAR avec notre communauté portuaire, des réunions d'information ont été organisées conjointement sur la définition d'une politique promotionnelle de notre port, en particulier sur la Chine ou le Brésil, ce qui a permis de recevoir en février 2004 une délégation de décideurs chinois.

En parallèle, certains de nos adhérents n'ont pas hésité à faire le déplacement à la SITL de Shanghai dans le but d'attirer à l'import de nouveaux trafics.

### **☞ Les investissements privés**

Comme nous l'avons cité en préambule, ce rapport permet de retracer les principaux faits marquants de l'année qui vient de s'écouler. Il est également important de mentionner les faits qui construiront l'avenir de notre port.

Nous avons pu observer que de nombreux investisseurs s'intéressaient à notre port, comme par exemple :

- Le groupe MSL, important logisticien dans le domaine de la grande distribution, a décidé de construire un hangar de 10 000 m<sup>2</sup> avec une extension possible de 4 000 m<sup>2</sup> sous froid, sur la zone de RVSL. Cette plate-forme devrait

générer une cinquantaine d'emplois et sera opérationnelle à la fin de cette année.

- Egalement sur la zone RVSL, notre adhérent TTOM qui a été le premier logisticien à s'y implanter en 1999, avec un entrepôt de 4 500 m<sup>2</sup>, a décidé de réaliser une extension de 3 000 m<sup>2</sup>.
- La Société SAGATRANS finalise un projet de hangar de 9 000 m<sup>2</sup> afin de répondre au développement de ses activités.
- Afin de suivre l'accroissement des importations de bois du Brésil en conteneurs, l'armement MARFRET et ses fournisseurs SOMAP et EDS ont démarré la construction d'un entrepôt de 4 000 m<sup>2</sup>. Il a pour vocation de créer une place de marché pour les importateurs et négociants en bois.
- Côté chargeurs, les groupes pharmaceutiques UBIPHARM et CONTINENTAL ont décidé de s'implanter à proximité de notre port et de profiter pleinement des avantages que cela procure en terme de préacheminement.

Cette liste loin d'être exhaustive, confirme l'intérêt géographique et commercial d'une implantation rouennaise et que pérennise le fond de commerce.

### ☞ **Nouvelles adhésions**

Cette année, le Conseil d'Administration a donné son accord pour accueillir 3 nouvelles sociétés qui sont toutes enregistrées au registre des Commissionnaires de transport conformément à nos statuts. Il s'agit des sociétés suivantes :

- Kühne & Nagel qui a racheté le fond de commerce de la commission de transport de la CAT.
- ASL/MSL commissionnaire, logisticien dont nous avons parlé précédemment.

- Sylvatrans commissionnaire, groupeur dont la direction est assurée par Mme Hanquiez.

### **Conclusions**

Comme vous avez pu le constater à la lecture de ce rapport, Notre profession, tant au plan local avec votre syndicat que national avec votre fédération TLF, a su s'investir pleinement dans les dossiers qui lui ont été soumis.

Nous avons su également faire entendre notre point de vue vis à vis des diverses administrations avec lesquelles nous travaillons au quotidien. C'est un travail qu'il faut poursuivre sans relâche et qui ne peut se faire sans votre soutien. Il en va de l'avenir de votre profession.

Nous vous remercions de votre attention.

E. Eskinazi